Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 29 Safar 1446
3 Septembre 2024

N° 102

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2190**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2192**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **2195**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2196**
Avis aux créanciers..... **2199**
Convocations
Sociétés anonymes **2199**
Sociétés à responsabilité limitée **2200**
Autres sociétés **2200**
Divers
Avis au public..... **2201**
Rectificatif **2201**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination du commissaire aux comptes et des administrateurs

Société« Les Fermes du Nord AMILA»

Société anonyme au capital de 300.000 Dinars

Matricule fiscal : 0033383K/N/M/000

CNSS n° 454003 43

Siège social : Ferme, Amila Bizerte Sud

Registre du commerce : B0480572008

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 20/02/2024, enregistré à la recette des finances de Bizerte, rue Tarek Ibn Ziad,le 13/3/2024 sous le n° 24801821, quittance n° M026659, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises de Bizerte, sous le n° 2024 36654160 du 25/3/2024 il a été décidé :

- de nommer Monsieur Anas Souabni Commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026,

- de nommer Messieurs Mokhtar Khatteche, Jaafar Khatteche et Mustapha Jabbar membres du conseil d'administration de la société pour les exercices 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

2024R02244SANB2

Nomination du Président Directeur Général

Société «Les Fermes du Nord AMILA»

Société anonyme au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Ferme AMILA, Amila Bizerte Sud

Registre du commerce : B 0480572008

Matricule fiscal : 0033383K/N/M/000

CNSS N° 454003 43

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 20 février 2024, enregistré à la recette des finances de Bizerte rue Tarek Ibn Ziéd le 13/3/2024 sous le n° 24801822, quittance n° M0266691 dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises Bizerte sous le n° 2024 36654160 le 25/3/2024 :

- de nommer Monsieur Mokhtar Khatteche président directeur général de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2024R02245SANB2

Désignation d'un Commissaire aux comptes

La Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Le capital : 19 806 230 dinars.

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 Kasserine.

La forme juridique : Société Anonyme.

En application du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa qui a eu lieu le 4 juillet 2024 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 19 août 2024 sous le n° 24707182, quittance n° M078094 et enregistré au registre national des entreprises le 26 août 2024, dossier n° 202492290, il a été décidé la désignation du Cabinet Amjed Aloulou de Monsieur Amjed Aloulou en tant que Commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022-2023-2024.

2024R02247SANB2

SOCIETE AFNOR INTERNATIONAL IT ENGINEERING SA 2

Société anonyme - ne faisant pas appel public à l'épargne

Dénomination : Société AFNOR INTERNATIONAL IT ENGINEERING

Objet : le conseil informatique y compris l'étude, la formation, l'expertise et l'audit dans les domaines de la sécurité de l'information ainsi que l'intégration et l'assistance pour le déploiement des solutions logiciels liées à la sécurité de l'information.

Capital social : 510.000 Dinars divisé en 5100 actions de 100 Dinars chacune.

Augmentation du capital : 772.800 Dinars pour le porter de 510.000 Dinars à 1 282.800 Dinars et ce par la création de 7.728 actions de cent dinar chacune à souscrire en numéraires à raison de (7 392 actions) et par conversion de créances à raison de (336 actions) et à libérer en totalité à la souscription, toutes d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Siège social : rue 8609 Charguia 1 Tunis.

Durée : 99 ans.

Notice d'information d'augmentation de capital social

(Apport en numéraire et par conversion de créance)

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu d'un PV de l'Assemblée Generale Extraordinaire en date du 7 mars 2024 enregistré à la recette des finances en date du 13 mars 2024 sous le n° 24501049 quittance M002750, il a été décidé une augmentation du capital social de la société de 772.800 dinars pour le porter ainsi de 510.000 dinars à 1 282.800 Dinars par apport en numéraire à raison de 739 200 Dinars et par conversion de créance à raison de 33 600 Dinars et la création ainsi de 7.728 actions nouvelles à libérer intégralement à la souscription avec

suppression du droit préférentiel de souscription et selon, les caractéristiques suivantes :

Objet social : le conseil informatique y compris l'étude, la formation, l'expertise et l'audit dans les domaines de la sécurité de l'information ainsi que l'intégration et l'assistance pour le déploiement des solutions logiciels liées à la sécurité de l'information.

Durée de la société : 99 ans

Montant de l'augmentation : 772.800 Dinars : par apport en numéraire à raison de 739 200 Dinars et par conversion de créance à raison de 33 600 Dinars

Nombre d'actions à souscrire : 7.728 actions qui seront entièrement souscrites et libérées à la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars

Délai de souscription : la souscription est ouverte pour 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit au vote, de la distribution des bénéfices, de la constitution de réserves et distribution du boni de liquidation : aucune modification par rapport aux dispositions des statuts.

Convocation aux assemblées générales : selon modalités prévues par la loi.

Dépôt des fonds : Banque De Tunisie

Compte n° : 05108000040088962026

Dépôt du projet d'augmentation : sous le n° AC01862024 en date du 26/6/2024.

2024402149SANB2

Société Club Invest Méditerranée - SICAF

Société anonyme, au capital de : 7 000.000 DT

Siège social : N° 130, Avenue Louis Braille, Cité El Khadhra - 1003 Tunis

I.U: 1153831N

1/ Conformément au PV de l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2024 à dix heures, et enregistré à la recette des finances de Charguia le 20 août 2024, quittance n° M101193, enregistrement n° 24708618, et déposé au registre national des entreprises le 22 août 2024 sous le n° 202491659, il a été décidé à l'unanimité de :

- Approuver les états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021et les conventions réglementées,

- Renouveler et nommer les administrateurs pour les exercices 2022,2023 et 2024,

- Nommer la société Cabinet Hayet Labidi commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2/ Conformément au PV du conseil d'administration du 7 août 2024 à 11 heures, et enregistré à la recette des finances de Charguia le 20 août 2024, quittance n° M101199, enregistrement n° 24808620, et déposé au registre national des entreprises le 22 août 2024 sous le n° 202491659, il a été décidé à l'unanimité de :

- Nommer Mme Khadija Ben Yedder PDG de la société et reconduction de la délégation de ses pouvoirs,

- Fixer sa rémunération nette pour les mandats 2022, 2023 et 2024.

2024402150SANB2

KNAUF PLATRES

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble 216 - Rue Socrate – 2ème étage 2060 Le Kram Kheireddine

I.U : 0005905G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/5/2024 enregistré à la recette des finances Fouchana le 24/6/2024 sous Q n° M068796, Enrg n° 24702775.

Les actionnaires ont décidé de fixer le nouveau siège social à Immeuble 216 - Rue Socrate – 2ème étage - 2060 Le Kram Kheireddine.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous Identifiant unique N°0005905G, dossier n° 202492457 le 26/8/2024.

2024402151SANB2

CHANTUNI S.A

Société Anonyme au capital de 720.000,000 Dinars

Beni Hassen

Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 25 juillet 2024, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 22 août 2024, quittance n° 043263 et enregistrement n° 24802014, il appert que le Conseil a décidé de nommer Monsieur Thierry SEDARD, nouveau Directeur Général de la Société. Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 26 août 2024 sous le n° 202492195.

2024402164SANB2

Renouvellement du mandat du directeur général

I CAR S.A

Société anonyme au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - Z.I La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 16 mai 2024 enregistré à la recette des finances La Charguia 1, le 4 juin 2024, sous le numéro 24805762, déposé au RNE le 28/8/2024, sous le n° 202493044, Monsieur Kaïs Krima a été reconduit dans ses fonctions de directeur général pour un nouveau

mandat de trois ans avec un effet rétroactifs à partir du 9 février 2024.

2024402169SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

DISPROQUIMA TUNISIA

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 DT

Imm. COGIC- 1er étage -14, Rue Med. El Farabi - Z.I. Saint Gobain Mégrine Erriadh - 2037 Ben Arous

Identifiant unique : 1543843/N

Suivant un Procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 8/4/2024 enregistré à la recette des finances Mégrine le 16/5/2024 sous Q n° M048017, n° Enrg 24703286.

Les associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Bacem Grati en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1543843N le 21/8/2024 sous dossier n°202491324.

2024402152SRLB2

SOCIETE BATIGEST

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 5.000.000 DT

Siège social : 130, Avenue Louis Braille, Cité el Khadhra, 1003 - Tunis

IU: 1157209N

Conformément au PV de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024 à dix heures, et enregistré à la recette des finances de Charguia le 28 juin 2024, quittance n° M087679, enregistrement n° 24706749, et déposé au registre national des entreprises le 4 juillet 2024 sous le n° 202474954, il a été décidé à l'unanimité de :

- Approuver les états financiers 2023 et les conventions réglementées,

- Nommer Monsieur Ridha Ben Yedder Gérant de la société pour les exercices 2024 à 2026 et fixation de sa rémunération,

- Déclaration de la société en difficultés économique.

2024402154SRLB2

Assemble générale électives

HOTEL SAINT GEORGES

S.A.R.L. au capital de 15 000 Dinars

Siège social : 16, Rue de cologne Tunis - 1002

RNE : 0000731 F

Suivant PV de l'AGE du 14 août 2024, enregistré à Tunis à la recette des finances Rue d'Autriche le 21 août 2024, enregistrement n° 24703680, quittance n° M068711 et dont une copie a été déposée au registre National des entreprises le 23 août 2024 sous le n° 202492145, les associés ont décidé :

- Elire Monsieur Jalel ben Khmais Habib 2ème Gérant avec Monsieur Khaled Kasbi avec tous les pouvoirs qui lui sont accordés selon les statuts de la société.

- Un quitus définitif de responsabilité pour Monsieur Tarek Habib le gérant démissionnaire.

2024402175SRLB2

AUTRES SOCIETES

Groupement de Développement Agricole à El Assafria

Siège social : El Assafria- Edghafla Est- Saouef- Zaghouen

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 14/8/2024 enregistré à la recette des finances de Saouef le 16/8/2024 sous n° 24600742, Quittance n° M025762, il a été décidé la nomination d'un nouveau comité qui se compose :

Président : Ridha Hadj Amor.

Trésorier : Rchid Ben Belgacem.

Membre : Fredj Ben Belgacem.

2024S01090SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé le 26/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 27/8/2024 n° de quittance M070535 Monsieur Ali Ben Mhammed Abdessalam CIN 01406573 ayant matricule fiscal 000/C/N/220684/Q a fait une donation au profit de son fils Mahdi Ben Ali Abdessalam cin 08956380 demeurant rue Abou Bakr Errazi Ras Jebel Bizerte le fonds de commerce d'un café appelé « Le Pacha » sis à avenue Habib Bougatfa 36 Le Bardo Tunis avec tous les composants matériels et immatériels.

Toute opposition est adressée dans les délais juridiques à l'étude du notaire sis à 11 rue Okba Ibn Nafaa Ras Jebel Bizerte.

2024T00822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances la Goulette le 26/8/2024 quittance n° 108611 enregistrement n° 24207062, Mahjoub Ouni cin n° 08616615, a vendu le fonds de commerce « FRUITS SEC » à Iheb Elihssoumi, cin n° 06592508 exploité au local rue Habib Bourguiba Ain Zaguwan Tunis (maintenant nommé 27 rue Carthage Ain Zaguwan).

Le présent avis a été publié au journal "achourouk » paru en date du 29/8/2024.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours entre les mains de l'acheteur au local où le fonds, et ce à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2024T00823FCCC2

Vente d un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 19/8/2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 19/8/2024 sous le n° 24205621 quittance n° M095006 Monsieur Nouredine Khoualdi a vendu à Monsieur Moncef Khadraoui le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du point de vente situé 10 rue Mondes France 2080 Ariana qui a pour activité commerciale « restaurant ».

Toute opposition s'il y'a lieu seront faite dans les 20 jours de la dernière en date des publicités légales au JORT à l'adresse du vendeur situé 26 Rue Metouia cité de la santé Borj louzir Ariana.

Toute opposition sera faite auprès du vendeur Monsieur Nouredine Khoualdi à son adresse situé 26 Rue Metouia cité de la santé Borj Louzir Arianna dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Es-sahafa du 24/8/2024 et La Presse du 27/8/2024.

2024T00824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 19/7/2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir Arianna le 24/7/2024 sous le n° 24203013 quittance n° M064837 Monsieur Mongi Chihi a vendu à Madame Cyrine Sallami le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du point de vente situé Rue Metline Borj Louzir 2080 Ariana qui a pour activité commerciale « restaurant ».

Toute opposition s'il y'a lieu seront faite dans les 20 jours de la dernière en date des publicités légales au JORT à l'adresse du vendeur situé Résidence Narjes 2 Immeuble E Appartement 20 Cité de la santé Borj Louzir Arianna.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Esahafa et La Presse du 24 août 2024.

2024T00825FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p enregistré à Zaghouan le 14/8/2024, quittance n° 67722, n° d'enregistrement 24203297, Madame Latifa Bent attaher ben Salah Kafia CIN 06310110 a vendu à Ayat Allah ben Hassen Elamri CIN 00996514 demeurant à cité albasatine, Zaghouan le fonds de commerce exploité au commerce de vaisselle et électroménager au local situé à la cité de la république n° 43, Zaghouan.

Les oppositions devront être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur Ayat Allah ben hassen Elamri au local situé à la cité de la république numéro 43.

Le présent avis est paru au quotidien Echourouk du 23/8/2024.

2024R02238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente de fonds de commerce signé le 31 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances de La Goulette le 16 Aout 2024 sous le numéro 24206803 reçu n° 100544 la société JCFOOD représentée par son gérant Monsieur Tarak Masmoudi CIN 05377567 identifiant unique 1530128Y demeurant à Les Archets de Carthage bloc B, Les Jardins de Carthage Le Kram Tunis, a vendu à Marouen Somai CIN 05425993 et Mariem Somai CIN 08330804 leur adresse 10 rue 20 Mars Radès Ben Arous, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité pour restaurant sis au local commercial C1 rez-de-chaussée Bloc C complexe immobilier Les Archets de Carthage Les Jardins de Carthage Le kram. Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT au cabinet de Maître Maher Somai avocat à la cour, sis à 34 rue d'Alger Hammam-Lif.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 29 août 2024.

2024R02243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 14/8/2024 (quittance n° 99648 n° d'enregistrement 24206734), Madame Nour el Houda Bel Khouja a vendu à Monsieur Haithem Boukrim la totalité du fonds de commerce ayant comme objet la vente des aliments et accessoires pour les animaux domestiques exploité dans le local commercial n° 3.3 donnant sur la rue El Maamoun à résidence «THE BRIDGE» sise à l'angle de la rue El Maamoun et avenue Habib Borguiba La Goulette.

Les oppositions seront admissent entre les mains de Monsieur Mohamed Bilel Ben Oudhina, à son domicile sis au 102 avenue Habib Borguiba La Goulette, (20) jours à compter de la date de publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Achourouk" le 30 août 2024.

2024R02246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 26/07/2024 et enregistré à la recette des finances d'El Mourouj en date du 9/8/2024 sous le quittance n° M067985, enregistrement n° 24204242 , la vente de Monsieur Sami Saidi, la totalité du fonds de commerce existant à Résidence Ennasser RDC n° 2 Mourouj 5 Ben Arous, avec tous ses éléments matériels et immatériels, préparé pour l'activité du coiffeur pour hommes et vente produits de beauté à Mademoiselle Rahma Naghmouchi.

Les oppositions seront déposées au cabinet du Maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour de cassation, Résidence jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» du 25/8/2024.

2024R02249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Kamel Ben Hassen et signé par les parties le 7 août 2024 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 8 août 2024 reçu n° M065525, enregistrement n° 24203017 Madame Jamila Bent Jamel Ben Romdhane CIN n° 08912099 a cédé à Madame Feryel Bent Mouloud Ben Amor Boughnim CIN n° 06572271 et sa sœur Madame Salma Bent Mouloud Ben Amor Boughnim CIN n° 11386924 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité à la coiffure des dames sis à Rue Bir Zarour Ras Jebel Bizerte. Les oppositions à la dite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT et ce, entre les mains de Madame Feryel Bent Mouloud Ben Amor Boughnim CIN n° 06572271 sis à Rue de Cedra Ras Jebel 7070.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 21/8/2024.

2024R02250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP enregistré à la recette des finances Radès le 26/8/2024 quittance n° M057444 enregistrement n° 24202604 Madame Kehna Zemzmi a vendu à Mme. Hayet Mejri tout le fonds de commerce sis à 27 rue Bilel Ben Rabeh cité Med Ali - Radès exploité pour jardin d'enfant.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées au cabinet Maître Sonia Shili sis à Résidence Blue Center B3-7 avenue Med-Ali Radès dans les 20 jours de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 31/8/2024.

2024R02251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/6/2024 enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 20/6/2024 sous le n° 24201608 quittance n° 030205, Monsieur Tarek ben Abdehweheb Boufeth a cédé à Monsieur Nebil kammari tout le fonds de commerce non enregistré au registre national des entreprises, qui consiste à un drugstore situé à Rue Mongi Grira Sahloul 3 Sousse. Les oppositions sont reçues dans les 20 jours de la publication au JORT au cabinet Maître Montasri Sadok, Imm Jaiem avenue Yassar Arafat Sahloul Sousse.

Cette vente est publiée au journal « Chourouk» n° 11970 du 17/6/2024.

2024S01089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP en date du 19/8/2024 enregistré le 22/8/2024, quittance M019040 et publié dans le journal quotidien Echourouk le 27/8/2024 Monsieur Rebhi Ali a cède à Monsieur Soltani Zouhaier un fonds de commerce d'un café catégorie « A » sis et exploité au centre de Hajeb Layoun Kairouan les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au JORT à l'adresse du fonds cédé.

2024S01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 23/8/2024, légalisation de signature le même jour enregistré à la recette des finances de Matmata la nouvelle le 26/8/2024 sous le n° 24200408 et quittance M009502, Monsieur Tayeb Ben Hedi El Azouni a vendu à Monsieur Ezeddine Ben Belgacem Zomita la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie inscrit au RNE sous le n°A22810482022, sis à la rue Mohamed Ali Matmata la nouvelle Gabès.

Les oppositions seront déposées chez Maître Ben Yahmed Farhat avocat son bureau sis à la rue Ali Djemel n° 34 Gabès pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Elchourouk et le Quotidien du 28/8/2024.

2024X01102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Boulbaba El Mrabet à Gabés le 21/8/2024 sous le n° 24208184 quittance n° M 058874 Madame Samia Fandouli Titulaire de la CIN n° 05902863 a vendu à Monsieur Saifeddine Sagr titulaire de la CIN n° 13260533 la totalité du fonds de commerce du café sis à l'avenue Aboulkacem Echabbi Tebelbou Gabés avec ses éléments corporels et incorporels les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est paru à « Achourouk » le 29/8/2024.

2024X01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/8/2024, enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 8/8/2024, quittance n° M073692, enregistrement n° 24205060, Monsieur Ben Touil Lotfi a vendu à Monsieur Zidi Med Yassine la totalité du fonds de commerce sis Av. El Jeem cité Elbassatine Mnihla Ariana «Bouchrie » avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sur le prix se font entre les mains de Maître Ghanmi Med Bilel au 60 Av. Beb Bnet Tunis (B 15) dans le délai maximum de 20 jours de la date de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est ainsi publiée aux "Le Quotidien et Alchourouk" du 22/8/2024.

2024402155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Goulette le 23/7/2024 sous le n°

24206140 reçu n° M 93241, Monsieur Karim Safi a vendu à Monsieur Hamza Zanati la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments matériels et morales sis au 5 Avenue Mongi Slim Cité Tayeb El Mheri El Aouina.

Cet avis a été déjà publié au journal "El Chourouk" le 16/8/2024.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au J.O.R.T entre les main de l'avocate Maître Yahyaoui Lamia à son bureau sis au 13 avenue Hbib Bourguiba deuxième étage B10 Ariana.

2024402156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/8/2024 enregistré à la recette de finances cité administrative Ariana en date du 26/8/2024 sous n° 24205755 reçu 1036538 Monsieur Karim ben Hichem Bourourou demeurant à rue Baya Ayari Manar 1 Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce de tous ses éléments matériels et moraux du local commercial destiné pour vente des Fast Food et sandwicher situé 17 rue Hedi Saaidi Ariana 2080 exactement dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble (lehzami) situé entre l'avenue Hédi Saaidi et l'avenue Ali Belhouane au profit de l'acheteur Monsieur Ahmed ben Mohamed Ridha Elkadri demeurant à l'immeuble Banouramisse Bloc 1 appartement 92 el manzah 7 Ariana de prix seize mille dinars .

Toutes les oppositions doivent été faites auprès de l'acheteur au local du fonds vendu et ce dans 20 jours à comporter de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a déjà été publié aux journaux Achourouk et le quotidien paru le 29/08/2024.

2024402161FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 20/8/2024, enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 26/8/2024, quittance n° 1108879, enregistrement n° 24307436, la STE DES AMIS représentée par son gérant Monsieur Saber Ben Majid Mejri, CIN n° 07798882, a loué à la société H&O Café Bistro société en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Hichem Ben Mohamed Hedi Saouii, CIN n° 09952193, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce avec tous ses composants matériels, moraux sis au RDC n° 16 A Immeuble Jawhara le Lac sis aux berges du Lac, exploité comme Cafétéria.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée si dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 27/8/2024.

2024402166FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Avis

Le sujet : Syndicat des Propriétaires d'Immeubles avec Immatriculation.

Immobilière n° 74.900 Ben Arous - Mourouj 5, Résidence Farah Mourouj 5. L'élection du Syndicat des Propriétaires d'Immeubles Immobiliers, n° 74.900, BenArous, Mourouj 5, a eu lieu.

Vu le procès-verbal d'une assemblée extraordinaire en date du 10 mars 2024, enregistré à la recette des finances Mourouj, sous le n° 24703149, en date du 11 juin 2024, et conformément à la décision du Syndicat des propriétaires d'immeubles immobiliers, n° 74900 Ben Arous, à Mourouj 5, sous le n° 4639//24, la nomination de MM. a été signée :

- Bettayeb Fouad : Président,

- Chakhari Rached : Secrétaire général,

- Al-Khudairi Hafed : Trésorier.

L'association des propriétaires est principalement responsable de l'entretien du bâtiment ainsi que de la gestion et de l'entretien des espaces communs.

2024R02241APSF2

Election de Syndicat des résidences le printemps

Bloc A, B, C et D

Cité de l'oasis L'Aouina

Suite au procès-verbal d'élection du Syndicat des Propriétaires de la Résidence le printemps, Bloc A, B, C et D, tenu le 14 juin 2015, et enregistré à la recette des finances bureau financier de La Goulette le 28 juillet 2015, sous le numéro d'enregistrement 70842, numéro d'enregistrement 15 704 172, il a été élu le Syndicat des propriétaires de la résidence le printemps, Bloc A, B, C et D situé à cité Al-Wahat - Aouina, et le corps du syndicat a été signé. Nommé comme suit :

- Monsieur Nizar Debbeche : Président.

- Monsieur Radhi ben Messoud : Trésorier.

2024402168APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

Publiques sur saisie immobilière

Etude Maitre Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2 ême étage Sfax

Créancier saisissant : La Société Tunisienne de Banque, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira identifiant unique et matricule fiscal n° 1237/A/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi : 1) Mariem Chakroun épouse Bédoui, commerçante, titulaire de la CIN n° 11121377 demeurant à route de Gabés km 6,5 impasse Touta Thina Sfax.

2) Mabrouk ben abdellah Bédoui, aide chimiste, titulaire de la CIN n° 01128320 demeurant à route de Gabés km 9 cité Thina eljadida Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°135428 Sfax dénommé « abdallah » sa surface est de 113 m2 situé à cité Thyna nouvelle route de gabés km 9 sfax il correspond à la parcelle n° 72 du plan de lotissement du titre 37454 Sfax. Sur lequel est édifié une maison type populaire qui s'ouvre du côté Est à route de gabés km 9 cité thyna rue Bardo limité de l'Est par une rue, du nord par Samet de l'Ouest par Hammami du Sud par Gafsi. Il est composé de 3 étages.

Le réz de chaussée comporte 2 pièces un hall une cuisine une toilette une véranda et un garage surface couverte 87 mètre carre environ avec des escaliers donnant sur l'étage sous indiqué.

Le premier étage comporte une pièce et un hall comportant un balcon et une cuisine et une salle d'eau et un petit hall la surface couverte est de 87 m2 et des escaliers donnant au dernier étage.

Le deuxième étage comporte deux pièces et une salle d'eau surface couverte est de 50 m2.

L'immeuble : cette construction est édifiée sur un terrain rectangulaire de 113 m2 équipée de l'eau potable et de l'électricité clôturée par un mur des quatre cotés. Il consiste en une maison de type populaire se composant de trois étages le réz de chaussée de 87 m2, le 1er étage de 87 m2 et le 2ème étage de 50 m2.

L'emplacement : il est situé à route de gabés km 9 cité Thyna rue Bardo Sfax il s'agit d'une cité résidentielle connue à Sfax près de la ville et des commerces et des administrations considérés comme emplacement moyen.

La construction : la totalité de la construction est nouvelle les murs cimentés et peints les toits cimentés le pallier en carrelage la cuisine équipée de plan de travail en marbre et d'un lavabo les murs en faïence les salles d'eau couvertes de parterres les murs en faïence les portes et les fenêtres en bois. Bien aéré puisqu'il comporte un espace à l'ouest nord pour l'aération et un autre du côté sud est où se trouvent les escaliers extérieurs couverts de carrelages celles à l'intérieur avec du marbre théla et protégés avec du fer. L'état global est plus que moyen.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à cent quarante troix milles neuf cent cinquante dinars (143.950,000 D) sans frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

- Hypothêque au profit de la STB pour garantir un montant de 41 milles dinars.

- Hypothéque au profit de la STB pour garantir un montant de 17 milles dinars.

- Hypothéque au profit de la STB pour garantir un montant de 10 milles dinars.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi neuf octobre deux mille vingt quatre (9/10/2024) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à rue Ahmed Aloulou prés de la caisse nationale de sécurité sociale Sfax.

Observations : La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ême étage Sfax et aux mêmes horaires.

2024X01101VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivants :

1) Chedia Bouakline, demeurant à la rue du cimetière à Ras Jbel, gouvernorat de Bizerte.

2) Sabeh Laswed, demeurant à la rue du Maroc à Métline, gouvernorat de Bizerte.

3) Sahbia Ladhib, demeurant à l'avenue de la république à Métline, gouvernorat de Bizerte.

4) Sihem Trabelsi, demeurant à la rue des orangers à Ras Jbel, gouvernorat de Bizerte.

5) Essia Fark, demeurant à la cité du palmier à Métline, gouvernorat de Bizerte.

6) Souad Agrebi, demeurant à la Dridia à Métline, gouvernorat de Bizerte.

7) Abdelaziz Marwen, demeurant à la rue de Mauritanie, route El Alia, à Ras Jbel, gouvernorat de Bizerte.

Partie saisie : La Société « GORZA DAHABIA SARL » représentée par son représentant légal, domiciliée à la route de Métline à Ras Jbel, gouvernorat de Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Amor Bejaoui, avocat à la cour de cassation, 2, Avenue Taieb Méhiri à Bizerte.

Objet de la vente : C'est le Titre Foncier n° 39247 Bizerte, sis en bordure de la route goudronnée n° 69 qui relie Bizerte à Ras Jbel, dont la superficie est de 3034 m2 et qui est composé d'une construction ayant servi d'usine de confection, d'un dépôt et d'un terrain.

Mise à prix : Six cent trente six mille trois cent dix dinars (636.310d,000) outre les frais de poursuites.

Date de la vente : La vente aura lieu le mardi 1er octobre 2024 (1/10/2024) à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Bizerte, quai Tarek Ibn Ziad.

La visite de l'immeuble saisi peut être faite à tout moment.

2024402162VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Dalenda Tej femme au foyer, Leila Tej pharmacienne, Rafla Tej Médecin, Lobna et Neila Tej cadres de banque, Mohamed Tej Agriculteur, Tijeni Tej Agriculteur et Fatma Belkhouja femme au foyer demeurant au 14 avenue de la liberté Menzah 5 Ariana, élisant tous domicile chez leur avocat.

La partie poursuivie : Yessine et Noura Ayechi professions inconnues demeurant au 14 rue Tejerouine Ain Zaghouan Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Oussama Chebbi Avocat associé à la Société d'Avocats CAC, Matricule 1175109M, Adresse : Passage du Lac Houngze prolongement de la rue du Lac Victoria Les Berges du Lac 1053 Tunis,

Téléphone : 71862153

Téléfax : 71862127,

E-mail : avocats.cac@yahoo.com

Désignation de l'immeuble mis à la vente : Le titre foncier n° 79111 Tunis consistant en un terrain de 1189 m2 sis à Bhar Lazrag Sidi Daoud la Marsa Tunis dérivation de la rue Ibn Al Jazzar en face des rues Jamel Abdennasser et Abou Firas Hamdani sur lequel est édifié un dépôt.

Mise à prix : quatre cent soixante deux mille deux cent vingt quatre dinars 168 millimes. (462.224, 168 dinars).

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu au Tribunal de première instance de Tunis avenue Bab Bnet Tunis le mardi Huit octobre deux mille vingt-quatre (08/10/2024) à partir de 9h00.

Visite des lieux : Chaque jour, visite libre, pour plus de renseignements, contacter l'avocat poursuivant.

Note : Toute personne de nationalité étrangère désirant participer aux enchères doit obtenir l'autorisation du gouverneur de Tunis à l'exception de ceux qui en sont exonérés.

Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du Tribunal de première instance de Tunis et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024402167VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ben Jaballah Béchir

Avocat à la cour de cassation

Av. Hédi Nouira Menzel Bourguiba

Tel et fax 72 462 221

MF : 1162970A

Requérant : Société BH Bank en la personne de son représentant légal, société anonyme enregistrée au registre national des entreprises sous le n° 0024588 W dont le siège social sis à Avenue Mohamed V Tunis élu son domicile chez l'étude de son Avocat Maître Ben Jaballah Béchir sis à Av Hedi Nuira Menzel Bourguiba en sa qualité de créancier-saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi :

1- Monsieur Jouini Mohamed Chakib demeurant à 13 Avenue de l'indépendance Menzel Bourguiba.

2- Madame Boubaker Amel demeurant à 13 Avenue de l'indépendance Menzel Bourguiba.

Avocat poursuivant : Maître Ben Jaballah Béchir avocat à la cour de cassation Av. Hédi Nuira Menzel Bourguiba.

Immeuble saisi : Les 98 parts indivis de titres foncier n° 17238 Bizerte nommé « villa MARGARET TINJA » situant à Guengla Menzel Bourguiba sur les quelle bâtie une villa moderne composée de deux étages le premier se compose d'une réception et cuisine et d'une superficie bâti de 55 m2 et une chambre à l'extérieure d'une superficie de 5 m2 avec un jardin et espace non couvert et le deuxième étage se compose de deux chambres et une salle d'eau d'une superficie bâti de 70 m2 avec une buanderie de 15 m2.

Mise à prix : Elle a été fixée à la somme de cent dix-neuf mille six cent neuf dinars (119.609,000 DT).

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 1er octobre 2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit en l'étude de Maître ben Jaballah Béchir sis à Av Hedi Nuira Menzel Bourguiba.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un

chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024402172VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

MF : 510047/E/A/P/000

23 rue d'Egypte Lafayette Tunis

Tél : 71.282.575 - Fax : 71.282.315

Poursuivant : SOCIETE TUNISIENNE de BANQUE représentée par son Président Directeur Général - S.A - R.C182331996B au Tribunal de Première Instance de Tunis - N° Identifiant Unique RNE : 0001237A- son siège social sis à Rue Hédi Nouira Tunis.

Parties saisies :

1 - Société LES FONDERIES REUNIES MAGHREBINES « F.R.M » représentée par son représentant légal - SARL - R.C : B11602001 au tribunal de première instance de Manouba - M.F : 0751565M - (en sa qualité d' emprunteur) -Demeurant :

* Zone Industrielle Borj Khalsi- Borj Elamri- Manouba.

* 42 Avenue de l'Indépendance Manouba.

* 20 Avenue Kamal Ataturk Cité Bougatfa Sidi Hassine Tunis 1095.

2- Mounir Ibn Béchir Abou El Ila - Gérant d'une société - Titulaire CIN n° : 00593050 (en sa qualité de caution personnelle solidaire et réelle) - Demeurant : 4 Rue El Ward Manouba Centre.

Avocat poursuivant : Maitre Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit de La totalité des parts indivises (33980/1454670 parts) de la propriété dénommée "Aïcha Mahrezia", objet du titre foncier n° 10139 Manouba sis à Borj Elamri - Gouvernorat Manouba, située près de l'usine "Bnina" et précisément en bordure de la route C40 menant à Jbel Elouest d'un côté, et à quelques centaines de mètres de la route GP5; c'est un terrain d'une superficie de 33980 mètres carrés où est érigée l'usine des Fonderies Réunies Maghrébines, il se compose des installations suivantes :

1. Un complexe administratif d'un rez de chaussée, comprenant une véranda où se trouve l'entrée principale menant à 5 bureaux, une cuisine et des toilettes, avec une superficie couverte d'environ 150 mètres carrés. Le complexe administratif comprend une structure porteuse de type traditionnel, les murs extérieurs en pierre, un toit en céramique avec une dalle de béton armé, les murs intérieurs en briques ordinaires de 10 cm d'épaisseur, un sol carrelé en grès étincelant, les murs des toilettes et de la cuisine revêtus de carreaux de céramique, la menuiserie en bois renforcé et les fenêtres protégées par du fer forgé. L'état général du bâtiment est moyen.

2. Un atelier de peinture avec une structure métallique légère, avec un plafond d'environ 4 mètres de hauteur, un sol préparé par une chape en béton, les murs en briques et un toit composé de couches de tôles, d'une superficie couverte d'environ 200 mètres carrés.

3. Un atelier destiné à la construction de pièces dénommé «Atelier d'usinage» d'une superficie d'environ 800 mètres carrés, avec une structure métallique porteuse et une hauteur de plafond d'environ 9 mètres, et un sol en chape en béton.4. Un atelier de tôle et classification des pièces dénommé «Ebarbage» d'une superficie d'environ 200 mètres carrés, avec une structure métallique légère et un sol en chape en béton.

5. Un atelier de moulage appelé "Atelier de modelage" d'une superficie d'environ 300 mètres carrés, avec une structure métallique légère, un plafond à 4 mètres de hauteur, et un sol en chape en béton.

6. Un grand Hangar «Usine de fonderie » d'une superficie d'environ 2000 mètres carrés, il comporte une structure porteuse en métal et des murs en briques ordinaires, une hauteur de plafond d'environ 9 mètres, et un sol en chape en béton.

7. Un Hangar comprenant 3 ateliers d'une superficie totale d'environ 120 mètres carrés, il comporte une structure métallique légère et un sol en chape en béton.

8. Une zone de distribution partiellement couverte par une structure métallique (Parc de livraison) d'une superficie d'environ 3000 mètres carrés.

9. Une salle de prière d'une superficie d'environ 30 mètres carrés de construction (construction en dur).

10. Un local de gardiennage d'une superficie d'environ 40 mètres carrés de construction (construction en dur).

11. Un vestiaire d'une superficie d'environ 100' mètres carrés de construction (construction en dur).

12. Aménagement d'un espace extérieur en chape en béton, d'une superficie totale d'environ 8000 mètres carrés.

13. Clôture extérieure en briques pour toute la parcelle de terrain.

14. parking de voitures aménagé pour 6 voitures, avec une structure métallique légère d'une superficie d'environ 75 mètres carrés.

15. L'usine est équipée de 3 transformateurs électriques de 180 KVA.

La propriété est située dans une zone dotée de certaines infrastructures essentielles telles que le réseau d'électricité et l'eau potable, en plus elle est située à l'angle de deux routes principales.

La propriété est limitée au nord par le terrain de Zoghlami, au sud par une propriété privée, à l'est par l'aéroport de Borj El Amri, à l'ouest par la route C40 menant à Jbel Elouest.

Mise à prix : Un Million Sept cents cinquante six milles cinq cents soixante Dinars (1.756.560,000 dinars) après la déduction de la proportion légale de 40 %.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 2 octobre 2024 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de la Manouba.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe de Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maitre Ines Fakhfakh.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024402173VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba le 12/8/2024 sous le n° 87083 il a été décidé la liquidation des biens communs et la nomination de Monsieur Mustapha REZG comme liquidateur qui arrêtera une liste des biens communs et des dettes qui leur sont liées, conformément à la loi n° 98-94 relative au régime de la communauté des biens entre époux.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance concernant le T.F n° 21057 Manouba et T.F n° 21007 Manouba Appt n° 01, 5ème étage, escalier - A - résidence Kaline, et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024402157VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba le 12/8/2024 sous le numéro 87123 il a été décidé la liquidation de l'héritage de défunt Salah Abid et la nomination de Monsieur Mustapha Rezg comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024402158VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba le 2/7/2024 sous le numéro 86768 il a été décidé la liquidation des biens communs et la nomination de Monsieur Mustapha Rezg comme liquidateur qui arrêtera une liste des biens communs et des dettes qui leur sont liées, conformément à la loi n° 98-94 relative au régime de la communauté des biens entre époux.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance concernant le T.F n° 57768 Manouba et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024402159VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba le 19/8/2024 sous le numéro 87170 il a été décidé la liquidation des biens communs et la nomination de Mosnieur Mustapha Rezg comme liquidateur qui arrêtera une liste des biens communs et des dettes qui leur sont liées, conformément à la loi n° 98-94 relative au régime de la communauté des biens entre époux.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance concernant le T.F n° 28827 Manouba et T.F n° 576189 Nabeul et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024402160VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Africaine des Peintures

S.A au capital de 30572 640dinars

Z.I. rue de la physique, 2013 Ben Arous

I.U : 0002495 X

N° CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures « C.A.P. » sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27/9/2024 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023,

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes concernant le même exercice,

- Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice,

- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Allocation des jetons de présence,

- Renouvellement du mandat des administrateurs,

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R02239SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Erryada Immobilière SA

S.A au capital de 1.000.000 Dinars

Identifiant Unique : 1061515T/ CNSS : 553585-6

Cité Olympique – Tunis

Les actionnaires de la société Erryada Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2024 à 10 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt B2 Centre Urbain Nord 1003 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture du rapport d'activité au 31/12/2023,

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

4- Approbation du rapport d'activité au 31/12/2023,

5- Approbation des états financiers au 31/12/2023,

6- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2023,

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

8- Approbation des conventions réglementées effectuées en 2023.

2024402147SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Erryada Immobilière SA

S.A au capital de 1.000.000 Dinars

Identifiant Unique : 1061515T/ CNSS : 553585-6

Cité Olympique – Tunis

Les actionnaires de la société Erryada Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2024 à 10:30 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt. B2 Centre Urbain Nord 1003 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la continuité d'exploitation de la société.

2024402148SANB3

Convocation à une AGO

Société Immobilière et Touristique S.I.T

S.A au capital de 90.000 Dinars

Rue Mendes France, n°42 Mahdia

Identifiant unique 0010701E

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique "S I T" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 28 septembre 2024 à partir de 11 heures du matin au « Siège de l'association de sauvegarde de la médina rue cap Afrique à Mahdia » afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner les modalités de convocation de l'assemblée générale,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Questions diverses.

2024402170SANB3

Société Immobilière & Touristique

Société anonyme au capital de 90.000 D

Siège social : 42 Rue. Mendes France, Mahdia

Identifiant unique : 0010701E

Vu le défaut de quorum de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 août 2024, le conseil d'administration de la Société Immobilière et Touristique tenue le 26 août 2024, décide de convoquer tous les actionnaires de la société pour une deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de l'Association de Sauvegarde de la Médina, Rue Cap Afrique Mahdia le Samedi 28 septembre 2024 à partir de 10H afin de statuer sur le même ordre du jour à savoir :

- Approbation des deux opérations d'augmentation du capital en numéraire et par incorporation des bénéfices,

- Mise à jour des statuts de la Société,

- Questions diverses.

2024402171SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Simef Electric - Sarl

CNSS 163149-92

17 Rue de La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A: 873605D/A/M/000

Messieurs les associés de la Société SIMEF Electric, SARL, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui aura lieu le mercredi 18 Septembre 2024 à dix heures au siège social de notre société, 17, rue de la Teinturerie, Z.I. Sidi-Resig 2033 Mégrine , et ce afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- Actualisation des statuts de la société,

- Questions diverses.

2024R02237SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles « Ennouhoud »

Beliana-El Amra-Sfax

Matricule fiscal : 0044122 ZTM 000

Capital : 49500 000dt

Les membres du Conseil d'Administration de la Société mutuelle de base de services

agricoles « Ennouhoud » Beliana-El Amra-Sfax ont l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le Lundi 30 septembre 2024 à neuf heure du malin au siège de l'entreprise pour envisager la liquidation de l'entreprise.

2024X01100SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Babou Chokri et Njeh Samira annoncent que le titre de leur propriété concernant un terrain d'une superficie 461 mètre carré sur le quel est édifie une maison situe à Route Saltania Klm 10 Sfax qui était fait le 22 mai 2023 enregistré le 7 juillet 2023 n° M035120 à l'attestation des deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila. Ils ont perdué l'acte de vente et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent devant maître Baklouti Mohamed Ahmed Notaire à Sfax à son bureau situé à 67, Rue Sidi Belhsan ancienne Medina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X01098DIVD2

Avis

Monsieur Ahmed Feki annonce qu'il possède une maison sise route d'Agreb km 3 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X01099DIVD2

Avis

Madame Najet Ben Mustapha El Fouzi informe le public que son titre de propriété d'une terre de 18 pieds d'oliviers indivise avec sa sœur Jamila situé à la route d'el Ain klm 23 à Sfax, ce titre est perdu lui a été délivré par acte de donation en date le 11 avril 1945, enregistré le 7 juin 1945 avec le témoignage des notaires Hassan Charfi et Abdelkader Sallemi.

Les oppositions se présentent devant Monsieur Afif el Fouzi notaire à son bureau sis à route de Teniour Klm4.5 Imm El Fouzi Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2024X01103DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

L'annonce publiée sous le numéro 2024402060FCCC2 au JORT n° 97 en date du 21 août 2024 page 2110 en ajoutant : elle a été publiée au journal Al Shourouk le 8 août 2024.

2024402153RECZ9